

Local: Hôtel de Lausanne

Présidence: M. B. Guex, président

Ouverture: 2100 h.



- 1) Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 14.10.60; celui-ci est accepté par l'assemblée présente.

- 2) Cours à ski

Ce cours aura lieu à Gryon, comme l'an passé, les 4 et 5 février prochains. Le chef responsable sera M. André Aubert qui, comme à l'accoutumée, saura administrer et diriger ce cours à la perfection. Il sera secondé dans sa tâche par la tout dévouée Jeunesse de Gryon. Pour cette année les places seront encore limitées. D'une façon générale cette manifestation sera semblable à celle de l'année écoulée. Cependant un changement intervient dans le prix de la carte de fête. Le tenancier du restaurant des Chaux n'étant plus d'accord de nous préparer le repas du soir que chacun était tenu d'apporter avec soi (sûcisse aux choux), il nous propose de les fournir lui-même, ce qui provoque une hausse dans le prix de participation. Etant, nous-mêmes, limités cette année, dans le temps et le choix d'un autre endroit plus avantageux, nous sommes contraints d'accepter cette façon d'agir. En plus de la pension et le logement, la carte de fête comprend le parcours du télé-cabine et 5 courses au télé-ski. Le chalet des Belges étant quelque peu décentré, la Jeunesse de Gryon nous logera dans l'établissement des Chaux.

- 3) Journal:

Notre comité central a pris connaissance d'une lettre de l'Imprimerie Vaudoise, concernant la hausse des tarifs d'impression. Cette hausse fort sensible déclenche une discussion soutenue au sein de du CC. L'impression de notre journal étant à l'heure présente, onéreuse, il ne nous serait impossible de subir une telle augmentation. M. Gaston Amaudruz propose d'étudier lui-même ce cas, étant lui-même le responsable de la publicité de notre journal. En conséquence, il propose une entrevue avec les dirigeants de l'Imprimerie vaudoise, et de contacter d'autres imprimeries de la place de Lausanne. Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

### 3) Divers

Subside Le Département de l'Instruction publique et des Cultes nous alloue un subside de Fr 1200 .-, subside donné par la Sté. du Sport Toto.

Cours IP. Durant l'année 60, 3 sections seulement ont participé au cours de base IP. Ce sont : Corcelles/Chavornay, Vufflens-le-Château, et Arnex-sur-Orbe.

Notre président central propose d'organiser, cette année, une journée " Juniors FVJC-IP", cette idée devra être répandue et connue auprès de chaque président de Sté. de Jeunesse afin que nos juniors FVJC. puissent participer d'une manière active et plus intéressée à ces cours mis sur pied par l'Instruction préparatoire.

#### Attribution des Girons pour 1961.

|                    |              |              |
|--------------------|--------------|--------------|
| Giron de la Broye: | Ropraz       | date à fixer |
| " du Nord :        | Arnex s/Orbe | " 13-14 juin |
| " du P.Jura:       | L'Isle       | " à fixer    |

"Centre: Jusqu'à maintenant, aucune société n' a posé sa candidature pour la prochaine fête de giron. Les sociétés intéressées ont la possibilité de revendiquer cette manifestation jusqu'à l'assemblée générale du 22 janvier, et c'est cette assemblée qui décidera.

Tir cantonal: Une seule candidature: Colombier s/Morges, il se peut, que d'ici l'assemblée générale, d'autres sociétés le revendiquent. L'assemblée générale désignera par votation l'attribution du Tir cantonal.

Elaboration du cahier des charges de la prochaine fête cantonale FVJC.(1963). Celui-ci sera créé ce printemps.

Renouvellement du bureau: Le bureau du CC. accepte dans sa totalité une réélection qui sera présentée devant l'assemblée générale..

Président de la commission de contrôle: M. Paul Stoudmann, toujours très dévoué à la cause fédérée, accepte un nouveau mandat.

### 4) Propositions individuelles:

Notre président propose que le bureau fasse imprimer des cartes de convocation. Cette proposition est acceptée par l'assemblée ~~Les courses de cross~~ Introduction d'une catégorie junior dans les courses de cross. Il est normal que ces jeunes soient récompensés comme il se doit, c'est la discipline la moins fournie en récompenses de toutes les ~~manifestations~~ épreuves

fédérées. Cette proposition est acceptée par l'assemblée et est sera soumise à l'assemblée générale.

La Sté. de Jeunesse de Morrens lésée au classement par équipes, lors de la course de fond à ski (Gryon 1960), propose au CC. que cette discipline soit basée sur le calcul du temps d'un nombre déterminé de concurrents d'une même équipe qui passent la ligne d'arrivée. ( les 2 ou 3 premiers de chaque équipe). Cette proposition retenue par le CC, sera transmise aux dirigeants du cours à ski qui eux, décideront.

La séance est levée à 2300 h.